

Réflexions politiques et responsabilités associatives.

Un responsable associatif doit-il continuer à être apolitique, comme il a toujours été de bon ton de l'être dans le Mouvement associatif dit handicapé, quitte à cantonner sa réflexion au strict secteur du handicap ?

Ou, pour être en capacité d'informer et d'éclairer ses adhérents, doit-il analyser le contexte social et politique dans lequel s'articule un certain nombre de dispositions générales mais touchant le secteur particulier du handicap ?

Si l'on considère, avec l'OMS, que le handicap est en quelque sorte le produit de l'interaction entre les facteurs environnementaux et les facteurs individuels, il est évidemment contre-productif de cantonner sa réflexion au seul secteur du handicap, comme si nous vivions dans une société « bisounours ».

Certes, les analystes politiques peuvent être diverses, voire contradictoires, et selon que l'on défend de tel ou tel point de vue, ne pas mesurer de la même façon et avec la même importance l'articulation du secteur dit du handicap et le contexte social et politique général.

Mais il reste que l'on ne peut faire abstraction de ce contexte sous peine, primo de s'enfermer dans une impasse, et secundo de réduire à sa plus simple expression la capacité d'action qu'il faudrait mettre en oeuvre.

Il n'est plus possible de continuer à ignorer et à taire l'irruption de la notion de « concurrence » dans le secteur social, que ce soit via les appels à projets, l'élaboration des objectifs à partir de critères strictement financiers et non plus de critères de besoins reconnus, la pénétration de plus en plus forte du secteur privé à but lucratif dans le monde médico-social, l'affaiblissement des normes de fonctionnement qui en découle, et la substitution des assurances privées et mutuelles au financement classique de la protection sociale à partir des cotisations et complémentaires des récentes contributions diverses.

De plus, la croyance quasi mythique dans le fait que les prélèvements obligatoires, à base de cotisations ou d'impôts, constitueraient un fardeau insupportable pour l'économie parce qu'alternatifs à des investissements générateurs de valeur ajoutée et d'emploi, conduit à poser en dogme la nécessité de réduire les impôts et autres prélèvements, et partant à une baisse drastique des dépenses via une généralisation de normes et de procédures le plus souvent incompatibles avec l'élaboration complexe de réponses particulières et adaptées aux individus en difficulté qui est l'essence même du travail social.

C'est ignorer délibérément que la masse des capitaux qui se portent sur la spéculation est exponentiellement plus importante que la masse des capitaux qui s'investissent dans la production, la recherche et le développement, et partant que la masse financière que constituent les prélèvements obligatoires sur la production n'annihile absolument pas les capacités potentielles d'investissement complémentaire dans l'économie réelle.

C'est ignorer délibérément que la masse financière que constituent les prélèvements obligatoires est reversée quasi conjointement sous forme de salaires et de prestations sociales irriguant au quotidien l'économie réelle, et partant notamment la production de consommation courante et alimentaire.

En fait, la véritable question qui doit être posée sans cesse consiste à se demander : « Dans quel type de société voulons-nous collectivement vivre ? ».

Une société qui privilégie la performance, la productivité, la compétitivité, le retour sur investissement et le court terme et qui rejette à ses confins tout ceux qui ne correspondent pas à la norme ? Ou une société qui privilégie l'utilité sociale et collective en intégrant toutes les compétences individuelles de chacun ?

De la réponse à cette question, dépend la politique doit être mise en oeuvre : une politique au service d'intérêts particuliers ? ou une politique au service de l'intérêt général ?

Pour les acteurs de l'action sociale que nous sommes, la réponse est évidente !

Non seulement sur le plan moral mais aussi sur le plan de la cohérence, puisque les réponses qu'élabore le Mouvement associatif aux besoins exprimés en matière de situations de handicap ne peuvent que prendre en compte les facteurs environnementaux, c'est-à-dire tout à la fois les facteurs politiques, culturels, sociaux, mais aussi complémentaires architecturaux et techniques. Et dans cette action, le Mouvement associatif ne peut que constater la multiplication et l'amplification des difficultés sociales qui, loin de se résorber, deviennent de plus en plus complexes tandis que l'usager quand il n'est pas considéré comme un client, nécessairement solvable, devient un assisté.

Plus concrètement encore, la question qui nous est posée réside dans l'avenir ou non de la solidarité. Non pas la solidarité comme une version laïque de la charité chrétienne, naturellement respectables, mais qui relèvent de l'acte individuel. Mais la solidarité comme un ensemble constituant la société. La solidarité à la base de notre système de protection sociale. Et partant de l'avenir ou non de la démocratie.

En ce sens, le Mouvement associatif dit « du handicap » constitue bien plus qu'une organisation diverse et imbriquée de réponses à des besoins particuliers, mais parce qu'il est tout cela, il est aussi, qu'il en ait conscience ou non, un acteur social et politique important. Non seulement par son importance et sa surface mais aussi et surtout parce qu'il est en contact quotidien avec les conséquences collatérales du fonctionnement de notre société.

Vincent ASSANTE.
3 mars 2013.